

Leçon 7

Le processus électoral



QUESTIONS GUIDES

❶ Est-il important de voter aux élections?

❷ Pourquoi vote-t-on par scrutin secret?

❸ Comment puis-je voter aux élections provinciales?

APERÇU

Le droit de vote s'accompagne de la responsabilité de voter de manière informée et réfléchie.

Dans cette leçon, les élèves analyseront les différentes raisons de voter aux élections. Les élèves examineront ensuite les informations essentielles sur l'admissibilité des électeur.rice.s, et quand, où et comment voter aux élections provinciales. Par la suite, iels s'entraîneront à voter et à compter les bulletins de vote dans le cadre d'un scrutin simulé. Pour consolider leurs connaissances, les élèves créeront une affiche ou une brochure expliquant comment voter et encourager famille et ami.e.s à voter aux prochaines élections.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les élèves pourront :

- comprendre les raisons pour lesquelles il est important de voter aux élections et pourquoi les individus peuvent avoir des points de vue différents ;
- décrire quand, où et comment voter lors des élections provinciales et scolaires ;
- indiquer son choix correctement sur le bulletin de vote ;
- utiliser des mots et des images efficacement pour véhiculer son message et ses connaissances sur le vote et le processus électoral.

Indications pour le personnel enseignant

- Vous pouvez utiliser et adapter les activités selon les besoins de vos élèves.
- Montrez aux élèves un bulletin de vote du Vote étudiant de votre circonscription électorale pour qu'ils sachent à quoi s'attendre le jour du Vote étudiant. Veuillez consulter votre trousse de scrutin.
- Nous vous invitons à prendre en considération le contexte familial des élèves et à y être sensible. Il n'est pas nécessairement évident pour tous.tes de voter et de prendre part au processus démocratique.
- Reconnaissez et prenez en considération les obstacles qui empêchent des personnes ou des groupes de voter (p. ex. antécédents négatifs, classe socioéconomique, langue, néo-arrivant.e.s).

Matériel

- Vidéo « Pourquoi est-ce important de voter » ;
- Feuilles de papier pour les élèves ;
- Accès Internet ;
- Diaporama 7 ;
- Activité 7 en format numérique ou papier ;
- Toutes les ressources en format numérique, les vidéos et les diaporamas sont disponibles sur le site Web du programme.

Introduction

Gardez le mot de la fin

1. Distribuez une feuille de papier à chaque élève. Présentez l'activité en posant la question suivante : Est-il important de voter?
2. Visionnez la vidéo « Pourquoi est-ce important de voter » et demandez aux élèves de choisir une citation ou une raison de voter qui les a marqués, puis d'écrire sur la feuille la citation ou la raison. Vous pouvez visionner la vidéo deux fois afin de permettre aux élèves de faire leur choix.
3. Demandez aux élèves d'expliquer la raison de leur choix à partir de la vidéo en écrivant une explication au verso de la feuille (p. ex. ce qu'elle signifiait à leurs yeux, ce qu'elle leur a rappelé, le lien avec les apprentissages antérieurs).
4. Utilisez le protocole de discussion « Gardez le mot de la fin ».
 - a) Répartissez les élèves en groupes de trois. Confiez à un.e élève le rôle de chronomètreur.
 - b) Invitez un.e élève à partager sa réponse avec le reste du groupe (1 à 2 minutes).

- c) Ensuite, demandez aux deux autres élèves de répondre au premier (1 à 2 minutes chacun.e), en s'appuyant sur ce qui a été dit (par exemple, les points d'accord, les différences, les idées connexes). Aucune interjection n'est autorisée pendant ce processus.
- d) Le premier élève a alors le dernier mot et peut répondre aux autres. Envisagez de donner des indications ("J'aime ce que ___ a dit à propos de....", "Je n'avais pas envisagé ___ de cette façon auparavant").
- e) Répétez l'activité jusqu'à ce que chaque élève ait eu l'occasion d'intervenir en premier.

Activités

1. À l'aide du Diaporama 7, abordez certains des aspects clés du vote aux élections provinciales.
 - Pourquoi vote-t-on par scrutin secret?
 - Qui peut voter aux élections provinciales?
 - Qui organise les élections provinciales en Alberta?
 - Quelles sont les différentes façons de voter?
 - Comment dois-je remplir mon bulletin de vote?
 - Quelle est une source fiable d'informations concernant les élections provinciales? À qui devrais-je m'adresser si j'ai des questions?
2. Montrez aux élèves un exemple de bulletin de vote et la manière de le marquer correctement. Les élèves peuvent utiliser un crochet, un X ou toute autre marque, à condition qu'elle indique clairement leur choix. Rappelez aux élèves qu'ils ne peuvent voter que pour une seule option, sinon leur vote ne comptera pas.
3. Avoir le droit de vote ne signifie pas toujours qu'une personne se présentera pour voter. Expliquez le terme « taux de participation électorale » et passez en revue les taux de participation au cours des 50 dernières années (Diaporama 8). Utilisez les questions suivantes pour orienter la discussion en classe.
 - Quels enseignements pouvez-vous tirer de ces informations?
 - Les taux de participation sont-ils plus élevés ou plus bas que vous le croyez? Quel taux de participation souhaiteriez-vous voir?
 - Quels sont les obstacles au vote?
 - Allez-vous voter lorsque vous aurez 18 ans?

Consolidation des acquis

Demandez aux élèves de montrer leurs connaissances en créant une affiche ou une brochure sur la façon de voter ou pour encourager d'autres personnes à voter aux prochaines élections provinciales. Elles pourraient être conçues pour un parent, un.e tuteur.ice, ou un adulte de leur connaissance. Cela pourrait également être réalisé sous forme d'affiche numérique ou de vidéo.

Idées de contenu possible :

- Énumérez les critères d'admissibilité pour voter aux élections provinciales ;

- Décrivez les différentes façons dont vous pouvez voter (quand/comment) ;
- Énumérez les étapes pour voter ;
- Expliquez les raisons pour lesquelles il faut voter.

Créez ensemble, avec votre classe, les critères. Des exemples de critères pour créer une affiche ou une brochure se trouvent ci-dessous.

- Le slogan ou les images servent à attirer l'attention.
- Les titres sont évocateurs et appropriés.
- Les informations sont utiles ou exactes (p. ex. date, exigences d'admissibilité).

MESURES DE SOUTIEN ET D'ADAPTATION

Plans pédagogiques individuels	Modifications • Fournir aux élèves les termes et les définitions à l'avance (p. ex. scrutin secret, lieu de vote, jour du scrutin général, scrutin anticipé, les bulletins acceptés, rejetés et refusés). • Visionner la vidéo « Pourquoi est-ce important de voter » avant les discussions et les activités en classe. • Assurez-vous que les sous-titres sont activés pendant les vidéos. Enrichissement • Activités — Demandez aux élèves d'effectuer des recherches sur les rôles des différents membres du personnel électoral (voir Guide de l'électeur) ou établissez un plan pour organiser un Vote étudiant dans votre école.
Apprenant.e.s de la langue française	• Fournir aux élèves les termes et les définitions à l'avance (p. ex. scrutin secret, lieu de vote, jour du scrutin général, scrutin anticipé, les bulletins acceptés, rejetés et refusés). • Visionner la vidéo « Pourquoi est-ce important de voter » avant les discussions et les activités en classe. • Assurez-vous que les sous-titres sont activés pendant les vidéos.
Pédagogie inclusive	• Rappelez aux élèves que les néo-arrivant.e.s, les adultes qui ont de la difficulté à lire, les personnes qui apprennent le français, celles en situation précaire ainsi que d'autres groupes peuvent éprouver quelques difficultés à comprendre le système électoral ou à y participer • Mettez l'accent sur les pratiques visant à améliorer l'accès au vote et sur l'importance d'écouter toutes les voix. Évitez de vous concentrer uniquement sur les obstacles auxquels ces groupes pourraient être confrontés.
Accessibilité et accommodements	• S'il est impossible de travailler en équipes de deux ou en petits groupes dans la salle de classe, envisagez d'utiliser Google Docs pour favoriser la collaboration au cours des discussions et du remue-méninges.

SUIVI DE L'APPRENTISSAGE

SECTION	QUESTIONS GUIDES
Introduction	Est-ce que les élèves peuvent déterminer une raison de voter qui a du sens à leur avis et expliquer leur choix? Les élèves peuvent-ils définir la participation électorale et identifier les raisons pour lesquelles certain.e.s citoyen.ne.s n'exercent pas leur droit de vote?
Activités	Est-ce que les élèves peuvent : • comprendre la raison pour laquelle il faut voter en privé? • expliquer qui est admissible au vote? • voter correctement? • évaluer un bulletin de vote accepté et compter les votes?
Consolidation des acquis	Est-ce que les élèves peuvent présenter aux membres de leur famille ou à des ami.e.s des arguments exacts et instructifs sur le vote dénotant l'acquisition de leurs nouvelles connaissances?

MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Elections Alberta est un organisme non partisan de l'Assemblée législative dont le mandat est d'organiser des élections libres et équitables pour la population d'Alberta, de veiller au respect des lois électorales, d'améliorer la compréhension du processus électoral et de favoriser la confiance du public.

L'Alberta a mis en place des **élections à date fixe** à partir de 2012. Depuis 2022, une nouvelle législation fixe les élections générales au dernier lundi du mois de mai, tous les quatre ans.

Pour avoir le droit de voter lors d'une élection provinciale en Alberta, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Avoir la citoyenneté canadienne
- Être âgé.e d'au moins 18 ans
- Résider en Alberta

Les électeur.rice.s peuvent utiliser le site web Voterlink (www.voterlink.ab.ca - en anglais uniquement) pour s'inscrire pour la première fois sur les listes électorales, mettre à jour les informations existantes en

utilisant le processus d'inscription ou encore vérifier s'ils sont bien inscrit.e.s.

Election Alberta envoie par la poste une carte **Where to vote (WTV)** à chaque électeur.rice inscrit.e et chaque adresse postale valide dans la province. Cette carte détaille les options ainsi que les méthodes de vote possibles et indique les coordonnées du bureau du directeur.rice du scrutin, du ou des bureaux de vote ainsi que les dates, heures et lieux de vote par anticipation mais aussi du jour de l'élection. Les électeur.rice.s peuvent voter dans n'importe quel lieu de vote par anticipation de la province.

Les électeur.rice.s doivent présenter une pièce d'identité autorisée pour voter. La pièce d'identité doit indiquer l'adresse actuelle de l'électeur.rice. Les pièces d'identité valides sont les suivantes :

- Une pièce d'identité délivrée par le gouvernement avec nom, adresse et photographie ; ou
- Deux pièces d'identité autorisées, chacune avec le nom et au moins une avec l'adresse actuelle

Les électeur.rice.s sans carte d'identité peuvent se faire représenter

par un électeur.rice de la même circonscription électorale dont le nom figure sur la liste électorale, qui dispose d'une carte d'identité autorisée et qui effectue une déclaration.

Les électeur.rice.s peuvent choisir de voter au moyen d'une des options suivantes :

En personne le jour de l'élection – Il est possible de voter en personne dans le bureau de vote désigné le jour de l'élection, entre 9h et 20h.

En personne par anticipation – Il est possible de voter en personne lors du vote par anticipation, l'un des jours de vote par anticipation, entre 9h et 20h. Le vote par anticipation est organisé entre le mardi et le samedi de la semaine précédant le jour de l'élection.

Avec un bulletin de vote spécial – Il est également possible de voter par bulletin spécial (bulletin de vote par correspondance) si vous ne pouvez pas voter le jour de l'élection ou par anticipation. La demande de bulletin de vote spécial doit être faite auprès du/de la directeur.rice du scrutin de votre circonscription électorale. Une demande de bulletin spécial peut être faite en cas d'impossibilité de voter

par anticipation ou le jour de l'élection pour une personne dans l'une des situations suivantes :

- Est en incapacité physique,
- Est absent.e de la circonscription,
- Est détenu.e dans un établissement carcéral,
- Est un.e fonctionnaire électoral.e, un.e candidat.e, un.e agent.e officiel.le ou un.e scrutateur.rice, ou
- Vit dans une région éloignée, telle que définie dans la loi électorale.

Les bulletins spéciaux doivent être remplis et envoyés avant la clôture du scrutin le jour de l'élection (20h), les bulletins envoyés après 20h seront rejetés.

Des bureaux de vote supplémentaires peuvent être installés dans les universités, les camps de travail, les établissements correctionnels, les réserves autochtones, les établissements métis et dans certains bâtiments publics, sur décision du/de la directeur.rice général.e des élections. Ces bureaux de **vote mobiles spéciaux** sont ouverts pendant la période de vote par anticipation.

Les directeur.rice.s du scrutin peuvent également établir un bureau de **vote mobile** dans les centres de soins, les centres d'hébergement, les refuges et les centres de soutien où 10 électeur.rice.s ou plus peuvent bénéficier de ces services. Ces électeur.rice.s doivent figurer sur la liste électorale ou remplir une déclaration. Ces électeur.rice.s ne doivent pas fournir de pièce d'identité au moment de remplir leur déclaration.

Chaque circonscription électorale est divisée en plusieurs subdivisions de vote, qui correspondent à des zones géographiques définies. Les électeur.rice.s admissibles votent dans un bureau de vote désigné selon

la zone géographique dans laquelle ils résident. Les électeur.rice.s peuvent identifier leur(s) bureau(x) de vote sur le site Web d'Elections Alberta, dans les journaux locaux ou sur leur carte WTV.

Le vote se fait par bulletin secret afin que les préférences des électeur.rice.s restent confidentielles. Seul.e l'électeur.rice connaît le choix qu'ils a fait.

Le bulletin de vote contient les noms des candidat.e.s qui se présentent dans la circonscription électorale ainsi que leur parti politique d'appartenance, le cas échéant. Un espace est prévu à côté du nom de chaque candidat.e sur le bulletin de vote. Un bulletin de vote est considéré comme valide quand le choix d'un.e seul.e candidat.e est clairement indiqué.

Le processus électoral dans un bureau de vote se déroule comme suit :

1. Une fois votre admissibilité confirmée, vous recevez un bulletin de vote portant les initiales du/de la scrutateur.rice au verso.
2. Vous devez vous rendre derrière un isolement pour marquer votre bulletin de vote. Vous devez choisir qu'un.e seul.e candidat.e sur le bulletin de vote.
3. Remettez votre bulletin plié au.à la scrutateur.rice pour qu'il vérifie la présence des initiales.
4. Déposez votre bulletin plié dans l'urne.

Si vous faites une erreur et que vous marquez votre bulletin de manière incorrecte, ce qui le rend inexploitable, vous pouvez le restituer au.à la scrutateur.rice. C'est ce qu'on appelle un **bulletin annulé**. Il vous délivrera un nouveau bulletin de vote. Les bulletins annulés doivent être

comptabilisés comme tels, ils sont donc placés dans une enveloppe séparée et non dans l'urne.

Un.e électeur.rice peut également choisir d'indiquer qu'il ne souhaite pas marquer le bulletin de vote. C'est ce qu'on appelle un **bulletin refusé**. En Alberta, cela se fait en recevant un bulletin de vote, puis en remettant le bulletin non marqué au.à la scrutateur.rice. L'électeur.rice déclare qu'il ne veut pas voter et l'agent.e électoral.e annote le livret de vote en conséquence. Les bulletins refusés sont placés dans une enveloppe séparée (et non dans l'urne) et doivent être comptabilisés comme tels lors du dépouillement non officiel le jour de l'élection.

Un **bulletin rejeté** est un bulletin qui ne peut être comptabilisé parce que l'intention de l'électeur.rice n'a pu être interprétée à partir de la marque apposée sur le bulletin. Un bulletin est rejeté si : aucun.e candidat.e n'y est sélectionné.e ; plus d'un.e candidat.e y est inscrit.e ; ou si le bulletin est marqué d'une manière qui pourrait permettre d'identifier l'électeur.rice. Le directeur.rice de scrutin examine chaque bulletin rejeté afin de déterminer si le rejet est valide.

Lorsque vous vous préparez à voter, vous pouvez réfléchir aux différentes raisons de soutenir un.e candidat.e aux élections législatives, un parti, un.e dirigeant.e politique, une idée politique spécifique et/ou l'ensemble du programme d'un parti. Pour voter, il faut faire des recherches et y consacrer le temps nécessaire. Vous saurez que vous êtes prêt.e à voter lorsque vous aurez confiance en votre capacité à faire un choix.